

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 1659**

présenté par
M. Boudié

ARTICLE 27

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« se prononcer défavorablement sur cette demande »,

les mots :

« faire usage de son droit d'opposition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.